

PLAN DE FORMATION 2026 ET MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE



S O M M A I R E

INTRODUCTION	2
PLAN DE FORMATION 2026 DE L'UD	3
FORMATION « CSE – PRISE DE MANDAT »	4
FORMATION « CSSCT – SANTÉ AU TRAVAIL »	6
FORMATION « DÉVELOPPER LA DÉMARCHE CGT » (EX-NIVEAU 2) – PREMIÈRE ET DEUXIÈME PARTIES	8
PLANS DE FORMATION 2026 DES UNIONS LOCALES	9

La formation syndicale est un droit pour **tous les syndiqué·es, les militant·es, les dirigeant·es**. C'est un droit qui doit pouvoir s'exercer dès leur adhésion et tout au long de leur vie syndicale.

Notre objectif est d'équiper nos syndiqué·es, militant·es et dirigeant·es CGT en savoir et savoir-faire pour agir, mener et conduire leur activité, remplir leur mandat et fédérer le plus grand nombre.

Notre organisation a également la prétention d'informer et de former ses adhérent·es sur :

- Éclairer sur les fonctionnements économiques et sociaux ;
- Présenter les acteurs et les enjeux ;
- Amener les stagiaires à un cheminement intellectuel autonome ;
- Construire collectivement les réponses possibles.

Pour ce faire, dans le but de favoriser l'accès à la formation syndicale, il est important de rappeler les modalités d'inscriptions aux différentes formations dispensées par l'Union départementale CGT de l'Hérault.

Rappel : nos formations ne s'adressent qu'aux syndiqué·es CGT.

Formations 2026 – UD 34

secretariat@cgt34.fr

PRUDIS	19-22 janvier Montpellier – 4 jours en externat	Public : Conseillers prud'hommes
Formation de formateur	19-23 janvier Montpellier – 5 jours en externat	Prérequis : N2P1
Journée d'étude départementale Combattre les idées d'extrême droite	30 janvier Dans chaque UL – 1 jour en externat	Tout public
CSE	16-20 février Montpellier – 5 jours en externat	Public : Élu·es CSE
Combattre les violences sexistes et sexuelles au travail	25-27 février Montpellier – 3 jours en externat	Public : Niveau 1
CSSCT	16-20 mars Montpellier – 5 jours en externat	Public : Élu·es CSE (titulaires et suppléants) et membres de la Commission SSCT
Démarche CGT pour gagner	24-26 mars Montpellier – 3 jours en externat	Prérequis : Niveau 1 Public : direction des syndicats
Délégué·e Syndical·e	13-17 avril Montpellier – 5 jours en externat	Public : Délégué·es syndicaux·les
PRUDIS	13-17 avril Montpellier – 5 jours en externat	Public : Conseillers prud'hommes
Renforcer la CGT	14-16 avril Montpellier – 3 jours en externat	Prérequis : Niveau 1 Public : membres CE syndicats
CSSCT	15-19 juin - Cap d'Agde – 5 jours en internat - COMPLET	Public : Élu·es CSE (titulaires et suppléants) et membres de la Commission SSCT
CSE	22-26 juin Cap d'Agde – 5 jours en internat	Public : Élu·es CSE
CSSCT	22-26 juin Cap d'Agde – 5 jours en internat	Public : Élu·es CSE (titulaires et suppléants) et membres de la Commission SSCT
PRUDIS	22-26 juin Cap d'Agde – 5 jours en internat	Public : Conseillers prud'hommes
Combattre les idées d'extrême droite	16-18 septembre Montpellier – 3 jours en externat	Tout public.
CSE	28 septembre-02 octobre Montpellier – 5 jours en externat	Public : Élu·es CSE
Démarche CGT pour gagner	13-15 octobre Montpellier – 3 jours en externat	Prérequis : Niveau 1 Public : direction des syndicats
CSSCT	19-23 octobre Montpellier – 5 jours en externat	Public : Élu·es CSE et membres de la Commission SSCT
Développer la démarche CGT 1 (ex. N2P1)	16-20 novembre Montpellier - Externat	Prérequis : Niveau 1 Public : Syndiqué·es
Renforcer la CGT	17-19 novembre Montpellier – 3 jours en externat	Prérequis : Niveau 1 Public : membres CE syndicats
Développer la démarche CGT 2 (ex. N2P2)	07-11 décembre Montpellier – 5 jours en externat	Prérequis : Niveau 1 Public : Syndiqué·es

- Une journée « Politique financière » sera proposée en septembre 2026.
- Une journée ALS sera proposée en 2026.
- Une journée « Organisation pour la Foire internationale de Montpellier » sera proposée en septembre 2026.
- **Formations COGITIEL** sur demande auprès de Sébastien Boudesocque et Mathieu Guy, secrétaire et secrétaire adjoint à la Qualité de vie syndicale (QVS).

FORMATION « CSE – PRISE DE MANDAT »

Rappel de la loi :

Qui choisit l'organisme de formation ?

Dans les entreprises d'au moins 50 salarié·es, les membres titulaires du CSE élu·es pour la première fois bénéficient, dans les conditions et limites prévues à l'article L. 2145-11 du code du travail, d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours. Le financement de la formation est pris en charge par le CSE.

Cette formation peut notamment porter sur les conséquences environnementales de l'activité des entreprises (cette disposition est issue de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, JO du 24, en vigueur depuis le 25 août 2021). Elle est renouvelée après quatre ans d'exercice du mandat, consécutifs ou non.

La formation est dispensée par un organisme figurant sur une liste arrêtée par le préfet de région (liste disponible auprès de chaque direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités – DREETS) ou sur la liste établie par l'arrêté du 25 janvier 2021.

Par conséquent, les élu·es ont le choix de leur organisme de formation, l'employeur ne peut l'imposer !

La CGT a l'agrément préfectoral pour dispenser cette formation.

Quand on est à la CGT, on se forme à la CGT !

Qui finance cette formation ?

Le **financement** de la formation est pris en charge par le **CSE** sur le budget de fonctionnement.

Cela signifie que le devis établi par l'Union Départementale doit être obligatoirement voté à la majorité des élu·es présent·es en réunion plénière pour que les inscriptions soient considérées comme validées.

Des discussions préalables avec les autres organisations syndicales sont nécessaires pour déterminer si tou·tes les élu·es peuvent partir en formation la première année au regard du budget de fonctionnement.

Comment s'inscrire auprès de l'Union départementale ?

1) Par mail à l'adresse secretariat@cgt34.fr en indiquant :

- Nom et prénom du ou des stagiaires ;
- Parcours syndical du ou des stagiaires ;
- Dénomination de l'entreprise et numéro Siret ;
- Nombre de salariés de l'entreprise ;
- Premier mandat ou renouvellement ;
- Points spécifiques que vous souhaitez voir abordés lors de cette formation ;
- Restrictions alimentaires éventuelles.

2) L'Union départementale établit et envoie par retour de mail le devis de la formation, la lettre type de demande de prise de congés pour formation syndicale, à remplir et remettre à l'employeur, et la fiche d'inscription à destination de l'UD.

3) Le devis doit être validé en réunion plénière du CSE et donc signé et tamponné par le Secrétaire, trésorier ou tout autre membre du CSE ayant mandat pour agir en tant que tel au nom du CSE (fourniture du procès-verbal faisant état de la délibération).

Les fiches d'inscription et devis doivent être transmis à l'Union départementale par mail.

4) L'Union départementale enverra par mail une confirmation d'inscription.

Une attestation de présence nominative sera fournie à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

FORMATION « CSSCT – SANTÉ AU TRAVAIL »

Rappel de la loi :

La formation SSCT, d'une durée de 5 jours, est destinée à tous les membres CSE et CSSCT. Cela est prévu par l'article [L2315-18 du Code du travail](#) et concerne donc les élus titulaires ainsi que les élus suppléants. Par ailleurs, les référents harcèlements bénéficient également de cette formation. **C'est aussi le cas pour les membres de la CSSCT, selon l'article L2315-41 du Code du travail.** Ou encore, il peut s'agir des **représentants de proximité**, des **responsables sécurité**. Enfin, notons que les **référents harcèlement** du CSE peuvent pareillement suivre une [formation spécifique de référent harcèlement et agissement sexistes](#).

Qui choisit l'organisme de formation ?

Cette formation doit être dispensée par un organisme de formation agréé. Ainsi, l'organisme de formation doit être détenteur de l'agrément prévu aux articles [R2315-8](#), et [R2315-12](#) du Code du travail. Cet agrément repose sur un dossier complet déposé auprès d'une DREETS.

Dans [l'article R2315-17 du Code du travail](#), il est bien précisé que **c'est l'élu·e qui en fait la demande à l'employeur et non l'employeur qui propose un organisme**. De plus, il est également indiqué que : « la demande précise la date à laquelle il souhaite prendre son congé, la durée de celui-ci, le prix du stage et **le nom de l'organisme chargé de l'assurer** ». Ainsi, il appartient à chaque membre du CSE de choisir l'organisme de formation avec lequel il veut être formé.

Par conséquent, les élu·es ont le choix de leur organisme de formation, l'employeur ne peut l'imposer !

La CGT a l'agrément préfectoral pour dispenser cette formation.

Quand on est à la CGT, on se forme à la CGT !

Qui finance cette formation ?

En application de l'[article R2315-21 du Code du travail](#), l'employeur assure les dépenses afférentes à la rémunération des organismes de formation, mais, dans la limite d'un montant par jour et par stagiaire, équivalent à trente-six fois le montant horaire du SMIC.

Par ailleurs, conformément à l'[article R2315-20 du Code du travail](#), les frais de déplacement et de séjour sont également assumés par l'employeur.

Enfin, l'[article L2315-16 du Code du travail](#) clarifie la rémunération du temps passé à la formation. Aussi, l'employeur doit considérer ce temps de formation comme du temps de travail et le rémunérer comme tel.

Par conséquent, les élus ont le choix de leur organisme de formation, l'employeur ne peut l'imposer même si c'est lui qui a l'obligation de la financer !

Comment s'inscrire auprès de l'Union départementale ?

1) Par mail à l'adresse secretariat@cgt34.fr en indiquant :

- Nom et prénom du ou des stagiaires ;
- Parcours syndical du ou des stagiaires ;
- Dénomination de l'entreprise et numéro Siret ;
- Nombre de salariés de l'entreprise ;
- Premier mandat ou renouvellement ;
- Points spécifiques que vous souhaitez voir abordés lors de cette formation ;
- Restrictions alimentaires éventuelles.

2) L'Union départementale établit et envoie par retour de mail le devis de la formation et la lettre type de demande de prise de congés pour formation syndicale, à remplir et à remettre tous les deux à l'employeur, ainsi que la fiche d'inscription pour l'UD.

3) Les fiches d'inscription et le devis validé par l'employeur doivent être retournés par mail à l'Union départementale.

4) L'Union départementale enverra par mail une confirmation d'inscription.

Une attestation de présence nominative sera fournie à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

FORMATION « DÉVELOPPER LA DÉMARCHE CGT »

(EX-NIVEAU 2)

PREMIÈRE ET DEUXIÈME PARTIES

Cette formation doit être prise sur les **congés pour formation syndicale annuels**.

Prérequis pour prétendre à cette formation : Niveau 1.

Formation gratuite (repas et déplacements pris en charge par l'Union départementale, hormis déplacement « Montpellier intra-muros »).

Comment s'inscrire auprès de l'Union Départementale ?

- 1) Par mail à l'adresse secretariat@cgt34.fr en indiquant :**
Nom et prénom du ou des stagiaires.
- 2) L'Union départementale envoie par retour de mail une fiche d'inscription à remplir pour valider l'inscription à la formation.**
- 3) Les fiches d'inscription doivent être retournées par mail à l'Union départementale.**
- 4) L'Union départementale enverra par mail une confirmation d'inscription.**

Une attestation de présence nominative sera fournie à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

À TITRE INDICATIF, PLANS DE FORMATION 2026 DES UNIONS LOCALES ET DU COMITÉ RÉGIONAL

Ces listes ne sont **pas exhaustives** et ne comportent que les informations reçues au moment de la réalisation de ce document.

Pour plus d'information, merci de contacter les organisation/structures concernées.

Formations 2026 – UL Agde-Pézenas

04 67 21 26 96 - cgt.union-locale898@orange.fr

Nouveaux syndiqués	26-27 janvier
--------------------	---------------

Formations 2026 – UL Bédarieux

07 85 82 57 05 - cgt.bedarieux@orange.fr

EN COURS D'ÉLABORATION

Formations 2026 – UL Béziers

04 67 28 31 16 - ulcgtbeziers@gmail.com

S'impliquer dans la CGT (ex-Accueil)	10-11 février
--------------------------------------	---------------

Santé au travail	24-26 mars
Combattre les idées sexistes et sexuelles au travail	01-03 avril
S'impliquer dans la CGT (ex-Accueil)	15-16 avril
Combattre les idées d'extrême droite	19-20 mai
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Module 1	01-03 juin
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Module 2	18-19 juin
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Module 3	22-24 juin
S'impliquer dans la CGT (ex-Accueil)	13-14 octobre
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Module 1	16-18 novembre
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Module 2	26-27 novembre
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Module 3	30 novembre-02 décembre

Formations 2026 – UL Ganges

09 52 53 96 04 - ulcgtganges@gmail.com

S'impliquer dans la CGT (ex-Accueil)	19 février
--------------------------------------	------------

Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Module 1	15-17 juin
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Module 2	18-19 juin
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Module 3	22-24 juin

Renforcer la syndicalisation	06 juillet
Combattre les idées d'extrême droite	02 septembre
S'impliquer dans la CGT (ex-Accueil)	03 septembre

Formations 2026 – UL Lunel 04 67 71 99 32 - cgt.lunel@wanadoo.fr
PAS DE FORMATION CETTE ANNÉE

Formations 2026 – UL Montpellier 04 67 15 91 70 – ul@cgtmontpellier.fr	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	14 janvier
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	15 janvier
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Modules 1 & 2	19-23 janvier
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Module 3	09-11 février
Harcèlement moral – RPS	16-20 février
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	24 février
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	25 février
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Modules 1 & 2	16-20 mars
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	24 mars
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	25 mars
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	08 avril
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Module 3	13-15 avril
Communication	20-24 avril
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Modules 1 & 2	18-22 mai
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Module 3	01-03 juin
Harcèlement moral – RPS	08-12 juin
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	09 septembre
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	10 septembre
Communication	21-25 septembre
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Modules 1 & 2	05-09 octobre
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	19 octobre
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	20 octobre
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Module 3	04-06 novembre
Harcèlement moral – RPS	16-20 novembre
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	01 décembre
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	02 décembre
Communication	14-18 décembre

**Formations 2026 – UL Pays Cœur d'Hérault
(ex-Lodève – Clermont-l'Hérault)**

06 80 03 42 42 - ulcgtpayscoeurdherault@gmail.com

Combattre syndicalement l'extrême droite	30 janvier
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	09-10 février
Bulletin de salaire (Public/Privé)	26 mars
Rédiger un tract	27 mars
Découvrir le syndicalisme retraité	03 avril
Politique financière du syndicat	13-15 avril
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Module 1	20-22 mai
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Module 2	28-29 mai
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Module 3	03-05 juin
Équipe d'animation de syndicat	14-16 octobre

Formations 2026 – UL Sète

04 67 74 03 44 - ulcgtsetebassindethau@gmail.com

PAP	19 janvier
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	02 février
Lutter contre les idées d'extrême droite	13 mars
Communication	23-24 mars
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Module 1	20-22 avril
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Module 2	23-24 avril
Participer à la vie de la CGT (ex-Niveau 1) Module 3	04-06 mai
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	01 juin
Outils du trésorier	15 juin
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	05 octobre
Outils du trésorier	12 octobre
Lutter contre les idées d'extrême droite	23 novembre

Comité Régional

04 67 15 91 74 - cr@cgtoccitanie.fr

Stage « Lutte contre les idées d'extrême droite »	20-22 janvier Camplong d'Aude
Colloque « Les femmes dans la société, les femmes dans la CGT »	02-03 avril Tarbes



Venez vous informer!



***Si vous ne pouvez pas venir,
consultez la formation en ligne***

Réunion d'information sans obligation d'achat,
sans abonnement, sans engagement, sans conservateur !

www.cgt.fr

